

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 17 septembre 2012.

Section du dépôt légal

DIVERSITÉ culturelle

MONDIALISATION

Abonnez-vous



Bulletin de nouvelles sur la diversité des expressions culturelles

Vol. 12, no 9, lundi 10 septembre 2012

Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours !

DANS CE NUMÉRO :

Suivi de la Convention

- Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours!

Communiqués, discours, déclarations

- France : « L'acte II de l'exception culturelle »

Publications récentes

- « La relance imminente du Fonds international pour la promotion de la culture : risques d'incohérence et d'antagonisme »
- Les nouveaux enjeux des politiques culturelles*
- Cultural Policy Update*, numéro 2
- Collection « Objectif pays »

Politiques et mesures culturelles - Bonnes pratiques

- CONACULTA : Premier concours de soutien à la création de micro et petites entreprises culturelles mexicaines
- Fonds d'aide à la circulation des artistes de l'OIF : date limite de l'appel à projets 2012
- Marché des arts de la scène de Séoul (PAMS)

Autres actualités d'intérêt

- Lancement du premier programme international de Maîtrise en gestion internationale des arts

La diversité en question

Bulletin de nouvelles

Abonnement

Archives

Communiqués / Discours / Déclarations

Publications / Études

Politiques et mesures Bonnes pratiques

Sites d'intérêt

Questions de mise en œuvre !

- [Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles](#)

Suivi de la Convention


Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours!

La Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles est entrée en vigueur le 18 mars 2007. À l'occasion de la première session de la Conférence des Parties à la Convention, tenue en juin 2007, le Comité intergouvernemental a reçu le mandat d'élaborer les directives opérationnelles nécessaires à la mise en œuvre de la Convention. Il a tenu depuis sept rencontres, cinq ordinaires et deux extraordinaires.

La troisième session de la Conférence des Parties, qui s'est tenue à Paris les 14 et 15 juin 2011, a permis l'approbation des directives opérationnelles relatives à trois articles de la Convention et celles à propos des mesures destinées à assurer la visibilité et la promotion de la Convention. Au total, douze articles de la Convention comportent maintenant des directives opérationnelles.

Au moment d'écrire ces lignes, 125 Parties (124 États et la Communauté européenne en tant qu'organisation d'intégration économique régionale) ont ratifié ce traité. Nous soulignons que le Rwanda a déposé, le 16 juillet 2012, son instrument de ratification auprès de l'UNESCO et figure maintenant au nombre des Parties à la Convention.

Bien que les travaux de mise en œuvre de la Convention poursuivent leur cours normal, la campagne de mobilisation en vue de la [ratification de la Convention](#) par les États membres qui ne l'ont pas encore fait doit plus que jamais se poursuivre, avec ferveur et persuasion ! Car la légitimité de la Convention sera proportionnelle au nombre d'États appartenant à toutes les régions du monde qui la ratifient, l'acceptent, l'approuvent ou y adhèrent.

- ["Pourquoi les États doivent-ils ratifier cette Convention?"](#) Pour le savoir, consulter notre Bulletin du 16 janvier 2006
- [Quelle est la procédure à suivre pour ratifier la Convention?](#) Prendre connaissance des indications fournies par l'UNESCO à cet égard
- [Texte officiel de la Convention](#) 
- [Parties à la Convention](#)

Haut de la page 

Communiqués, discours, déclarations

France : « L'acte II de l'exception culturelle »

Dans son [communiqué de presse en date du 6 septembre 2012](#), le ministère français de la Culture et de la Communication résume les grandes lignes de l'« acte II de l'exception culturelle » en France.

Le 18 juillet dernier, au nom du gouvernement français, Aurélie Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication, a confié à Pierre Lescuré, ancien président-directeur général de Canal+ et directeur du Théâtre Marigny, la conduite d'une mission de concertation sur les contenus numériques et la politique culturelle à l'ère du numérique.

Dans sa [communication présentée le 18 juillet au conseil des ministres](#), Aurélie Filippetti a mentionné, entre autres choses ce qui suit :

« La France a su se doter au cours des années 1980, [...] d'un système cohérent favorisant la création, la production, la distribution et la diffusion des œuvres littéraires, cinématographiques et audiovisuelles. Les différents dispositifs mis en place dans une logique « d'exception culturelle » ont permis [à la France] de conserver une offre culturelle de qualité, variée et accessible ».

« Aujourd'hui, les innovations numériques renouvellent les contenus culturels et le rapport entre créateurs, industries créatives et usagers. Ces évolutions appellent une adaptation des différents instruments mis en place afin de protéger l'exception culturelle. Tel est le sens de cet « acte II de l'exception culturelle » ».

Ainsi, pour préparer l'« acte II de l'exception culturelle », une mission de concertation sur les contenus numériques et la politique culturelle à l'ère du numérique a été confiée à Pierre Lescuré. Cette mission couvrira un large spectre : cinéma, audiovisuel, musique, livre, presse, photo, jeu vidéo. Les travaux de la mission seront conduits en tenant compte de la dimension européenne et internationale de ces sujets, notamment en vue de partager les réflexions et propositions avec les partenaires de la France au sein de l'Union européenne.

Plus précisément, la mission se déroulera en trois temps :

- De juillet à septembre : un diagnostic de l'existant et la mise à plat des questions seront effectués;
- D'octobre à décembre : des auditions et débats seront organisés avec les acteurs de l'ensemble des secteurs culturels concernés et également avec des chercheurs. Des débats auront lieu en région et une attention particulière sera portée à

l'appréhension des pratiques des internautes, notamment des plus jeunes;

- De janvier à mars 2013 : une synthèse des auditions et travaux sera préparée, de même que seront formulées des propositions.

Un site Internet, [lancé le 6 septembre](#), permettra au public et à l'ensemble des parties prenantes de suivre les travaux de la mission et d'y contribuer.

Enfin, un comité de pilotage assurera le suivi du travail de la mission, discutera des rapports d'étape et des orientations, tout comme il recevra les conclusions du rapport. Ce comité est composé de la ministre de la Culture et de la Communication, du ministre de l'Économie et des Finances, du ministre du Redressement productif et de la ministre déléguée aux Petites et moyennes entreprises, à l'Innovation et à l'Économie numérique.

Source :

- [Ministère de la Culture et de la Communication de France](#)

Haut de la page 

Publications récentes

« La relance imminente du Fonds international pour la promotion de la culture : risques d'incohérence et d'antagonisme »

L'article « La relance imminente du Fonds international pour la promotion de la culture : risques d'incohérence et d'antagonisme » vient de paraître dans l'édition du 3 septembre 2012 du bulletin *Accords bilatéraux et diversité culturelle*.

L'analyse de cet article se lit comme suit :

« L'initiative de l'UNESCO de relancer le fonctionnement du Fonds international pour la promotion de la culture (FIPC) nous amène à s'interroger sur les implications politiques et institutionnelles de cette action et le rapport que le FIPC entretiendra avec le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC). Le FIPC a été mis en place par l'UNESCO en 1974 avec pour mission principale de mettre en oeuvre des stratégies de développement culturel et de coopération culturelle internationale destinées aux pays moins avancés. Il est géré par un conseil d'administration composé de quinze membres désignés par le Directeur général et qui jouit d'une large autonomie intellectuelle et fonctionnelle au sein de l'organisation. Dès son origine, le FIPC a contribué à la promotion des activités culturelles des pays en développement et au financement des créateurs et artistes de ces pays. Cependant, il apparaît que son fonctionnement a reposé sur une approche « top-down » (descendante), que la formulation de ses objectifs a émané d'une autorité centrale et que ceux-ci ont parfois été déconnectés des besoins spécifiques des pays en voie de développement. Au bout de trente ans, le FIPC a cumulé une pléthore de problèmes structurels : crise de gouvernance et de gestion, ressources financières modestes, manque de visibilité, dispersion et impact isolé de ses activités. En 2006, l'UNESCO décide alors de suspendre son fonctionnement.

Toutefois, depuis un an et à la demande de certains États comme l'Algérie, Cuba, le Venezuela et l'Égypte, l'UNESCO examine la perspective de relancer le FIPC. Même si cette initiative apparaît majeure pour le développement culturel des pays moins avancés, nous devons nous poser trois questions. En premier lieu, le domaine d'intervention du FIPC et du FIDC semble être identique. Cela aurait sans doute comme résultat l'enchevêtrement de leurs activités et l'émergence d'un espace institutionnel ambivalent et fragmenté. La problématique qui se dégage concerne alors la complémentarité des orientations et des ressources de deux Fonds et leur mise en réseau. Cela est crucial car il est bien probable que dominant des logiques de concurrence, d'incohérence, et de dispersion des ressources. En deuxième lieu, dans une conjoncture internationale défavorable suite à la crise persistante de la dette et du déficit public, la collecte des ressources destinées au FIPC est une entreprise aléatoire qui pourrait affaiblir le nombre des contributions reçues pour le FIDC. La relance du FIPC risque alors de créer une

situation d'antagonisme entre les deux Fonds pour la possession de ressources financières qui ne semblent pourtant pas être abondantes. En troisième lieu, le processus de ratification de la Convention sur la diversité des expressions culturelles pourrait être perturbé par la mise en oeuvre du FIPC dans la mesure où cette dernière pourrait involontairement contourner la Convention de 2005. Pour cela, le FIPC devrait formuler des priorités et des domaines d'intervention distincts de ceux du FIDC et insister sur les contributions du secteur privé dans des projets innovateurs et sur l'implication plus accrue des industries culturelles des pays développés dans la question du développement culturel et de la coopération culturelle internationale. »

Pour lire l'intégralité de l'article en question, veuillez consulter le site Internet du [Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation](#).

Également, l'édition de septembre de *Accords bilatéraux et diversité culturelle* nous propose les sujets d'intérêt suivants :

Droits de propriété intellectuelle

- L'ACTA rejeté par le Parlement européen
- Accord commercial entre le Canada et l'Union européenne : préoccupations sur un retour de l'ACTA
- Piratage numérique : initiatives privées et publiques

Industries culturelles

- Parlement européen : débat sur l'avenir des industries culturelles européennes
- L'industrie cinématographique britannique entre investissements hollywoodiens et financements européens

Actualités

- Commission européenne : Conférence « Culture in motion »
- MEDIA Mundus : Troisième appel à propositions
- Prix diversité culturelle 2012 : Appel à candidatures.

Accords bilatéraux et diversité culturelle est réalisé par le Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation (CEIM) pour l'Organisation internationale de la Francophonie.

Source :

- [CEIM](#)

Haut de la page 

Les nouveaux enjeux des politiques culturelles

La publication *Les nouveaux enjeux des politiques culturelles* vient de paraître aux Éditions La Découverte.

Sous la direction de Jean-Pierre Saez, directeur de l'Observatoire des politiques culturelles de Grenoble, et de Guy Saez, directeur de recherche du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) à l'unité mixte de recherche PACTE et professeur à l'Institut d'études politiques de Grenoble, cet ouvrage est présenté en ces termes :

« À la fois dimension des activités humaines et domaine d'actions publiques ou privées, le champ artistique et culturel est aujourd'hui marqué par des transformations majeures. La globalisation, l'impact des nouvelles technologies sur la production, la diffusion ou la consommation de la culture, l'élargissement et l'hybridation des formes artistiques, la variété des enjeux associés au thème de la diversité culturelle, sont autant de défis pour l'action et la recherche.

Les contributions de jeunes chercheurs européens réunies dans ce livre sont distribuées autour de trois axes qui structurent les débats et enjeux des rapports entre culture, territoires et société : la question métropolitaine (comment l'intégration de la dimension culturelle à l'élaboration des projets urbains conduit à réagencer le dialogue entre villes et culture); les dynamiques territoriales et l'eupéanisation (comment l'intervention d'acteurs publics diversifiés et l'émergence de formats culturels innovants transforment les politiques culturelles); la problématique de la régulation autour des nouveaux modèles technologiques, économiques et de médiation.

Par la richesse et la variété des expériences européennes qu'il mobilise, ce livre constitue un outil précieux de compréhension des mutations contemporaines des politiques culturelles et des conditions de la création comme de sa diffusion. Il sera utile à tous les acteurs de l'action culturelle, créateurs, fonctionnaires et professionnels. »

Source :

- [Éditions La Découverte](#)

Haut de la page 

Cultural Policy Update, numéro 2

La Fondation Boekman d'Amsterdam aux Pays-Bas vient de publier le deuxième numéro de sa revue électronique internationale *Cultural Policy Update* (CPU).

Intitulé « Favoriser une meilleure utilisation des résultats de recherche en politique culturelle » (*Making better use of cultural policy research findings*), cette publication résume les principaux facteurs qui influencent l'application pratique des résultats de recherche en politique culturelle et considère également des moyens pour faciliter cette concrétisation.

Le numéro 2 de CPU inclut notamment les thèmes suivants :

- Les observatoires culturels et leur défi à convertir l'information en connaissance;
- La recherche sur le marché du travail et l'avantage d'un indice culturel en ligne;
- Le partage des connaissances dans le domaine des arts et des soins de santé;
- La recherche et le débat public comme instruments de familiarisation avec la culture de diverses minorités en Serbie;
- L'évaluation de l'effet de l'éducation culturelle au sein des organismes culturels;
- Le développement conjoint des connaissances nécessaires pour combler l'écart entre les universitaires, le milieu culturel et les pouvoirs publics dans le domaine culturel.

Pour plus de détails et pour commander ce numéro, veuillez visiter le site Internet de la [Fondation Boekman](#).

Source :

- [Fondation Boekman](#)

Haut de la page 

Collection « Objectif pays »

La collection "Objectif pays" a été réalisée par l'agence culturelle La NACRe, en partenariat avec les étudiants à la Maîtrise « Stratégie des échanges culturels internationaux » de l'Institut d'Études Politiques de Lyon et sous validation d'un jury de professionnels, universitaires et professionnels experts des pays concernés.

Cette collection constitue une série de guides pratiques (« fiches pays ») à l'usage des professionnels de la culture souhaitant travailler dans le domaine de la mobilité

internationale.

Jusqu'à présent, la collection comporte six « fiches pays », soit pour les pays (gouvernements) suivants : Argentine, Chine, Maroc, Québec, Turquie et Vietnam.

Chaque « fiche pays » est organisée en deux parties :

- Une première, générale, propose une approche des politiques culturelles, des réseaux et des bonnes pratiques de coopération du pays;
- Une deuxième, plus technique, porte sur la législation sociale du pays, la fiscalité, etc.

Les « fiches pays » sont téléchargeables sur le site Internet de [La NACRe](#).

La NACRe est une agence culturelle régionale portée par le Conseil Régional et la Direction Régionale des Affaires Culturelles Rhône-Alpes dont l'activité s'articule autour de deux grandes missions : l'accompagnement des politiques publiques et l'appui à la structuration du spectacle vivant professionnel. Les projets mis en place par la NACRe concernent quatre axes thématiques, soit l'entrepreneuriat artistique et culturel, la mobilité des artistes, le développement culturel en région et le numérique.

Source :

- [La NACRe](#)

Haut de la page 

Politiques et mesures culturelles - Bonnes pratiques

CONACULTA : Premier concours de soutien à la création de micro et petites entreprises culturelles mexicaines

Le Conseil national mexicain pour la culture et les arts (*Consejo nacional para la cultura y las artes-CONACULTA*), en collaboration avec le Groupe financier Banorte (*Grupo Financiero Banorte*) et la Financière Nationale SNC (*Nacional Financiera SNC*), a créé le Premier concours de soutien à la création de micro et petites entreprises culturelles mexicaines. Cette initiative est inédite, car c'est la première fois que l'État mexicain crée un mécanisme en collaboration avec des institutions financières en vue de la promotion et du renforcement des micro et petites entreprises culturelles nationales.

Ce concours permettra d'accorder un million de pesos à des entrepreneurs culturels mexicains. En effet, jusqu'à dix subventions de 100 000 pesos chacune seront accordées à des entrepreneurs de nationalité mexicaine qui auront soumis des projets individuels ou collectifs destinés à la création, le développement, la production, l'enseignement, la conservation, la diffusion, la distribution ou la vente de biens et services culturels. Dans le cas où il y aurait moins de dix projets sélectionnés, le million de pesos serait réparti entre les gagnants, la somme accordée pouvant donc varier.

La date limite de dépôts des projets est le 14 septembre 2012.

Pour obtenir plus d'informations au sujet de ce concours, veuillez consulter le site Internet de [CONACULTA](#).

Source :

- [CONACULTA](#)

Haut de la page 

Fonds d'aide à la circulation des artistes de l'OIF : date limite de l'appel à projets 2012

Tel que nous le relations dans notre [bulletin du 27 juin 2011](#), l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) soutient, via son Fonds d'aide à la circulation

des artistes professionnels, la circulation de ces derniers et de leurs spectacles (musique, théâtre et danse) à l'occasion de tournées et de festivals internationaux.

Ce programme de l'OIF constitue une action indispensable pour que les artistes contemporains des pays du Sud et de l'Europe centrale et orientale, membres de la Francophonie, franchissent les frontières, accèdent aux réseaux internationaux de programmation et développent leur professionnalisme.

Deux appels à projets accompagnés des formulaires et des modalités d'inscription sont lancés chaque année par l'OIF, au printemps et à l'automne.

Nous souhaitons vous rappeler que la prochaine date limite de dépôts des dossiers est le 20 septembre 2012.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site Internet de [l'OIF](#).

Source :

- [OIF](#)

Haut de la page 

Marché des arts de la scène de Séoul (PAMS)

Le Marché des arts de la scène de Séoul (*Performing Arts Market in Seoul- PAMS*) aura lieu du 8 au 12 octobre 2012 dans la ville du même nom.

Organisé annuellement par le Service de gestion des arts de Corée (*Korea Arts Management Service*), avec le soutien du ministère coréen de la Culture, du Sport et du Tourisme, l'événement a pour but de promouvoir la création et la production dans le secteur des arts du spectacle (théâtre, danse, musique, arts multidisciplinaires) et d'en stimuler la diffusion et l'expansion à l'étranger.

Le PAMS comprend des vitrines de spectacles d'exception, des kiosques d'exposants, ainsi que divers programmes de formation et de réseautage. Ce rendez-vous constitue un lieu d'échanges d'information pour les professionnels du domaine, de Corée comme d'ailleurs, réunissant chaque année des délégués et artistes provenant de plus d'une quarantaine de pays.

Cette année, dans le cadre de la thématique « Coopération créative. Conception et Circulation », les organisateurs misent sur le rôle du travail des artistes scéniques au cours du processus allant de la création à la diffusion. L'objectif consiste ainsi à accroître les occasions de réseautage afin de permettre aux intervenants du domaine, constamment à la recherche de nouvelles idées à mettre en scène, de nourrir la créativité grâce au partage de leur expertise et de leur expérience.

Pour plus de détails sur l'événement, veuillez visiter le site Internet de [PAMS](#).

Source :

- [PAMS](#)

Haut de la page 

Autres actualités d'intérêt

Lancement du premier programme international de Maîtrise en gestion internationale des arts

HEC Montréal, la Southern Methodist University (SMU) à Dallas et l'École des études supérieures en gestion de l'Université Bocconi à Milan (*Bocconi University Graduate School of Management in Milan*) viennent de lancer un nouveau programme international de Maîtrise en gestion internationale des arts.

Débutant à l'automne 2013, ce programme sera le premier à privilégier les questions propres à la gestion internationale des arts ainsi qu'à aborder cette dernière dans une

perspective mondiale. La maîtrise sera répartie sur une période de douze mois, comprenant un trimestre de quatre mois dans chacune des trois universités partenaires.

Le programme a pour mission de former une nouvelle génération de gestionnaires, parmi les candidats occupant actuellement un poste lié à l'international au sein d'un organisme actif dans les secteurs des arts de la scène, du patrimoine (musées, sites historiques) ou de l'industrie culturelle (cinéma, édition, enregistrement, radio et télévision).

Plus précisément, cette maîtrise a pour objectifs :

- D'approfondir la compréhension des processus de gestion et des modes de fonctionnement des organismes culturels, et ce, dans différents domaines, notamment le marketing, le financement, les ressources humaines, la finance, la production et la distribution, ainsi que l'administration;
- De définir les pratiques exemplaires en gestion artistique et culturelle, et d'en favoriser l'apprentissage;
- De reconnaître l'effet de politiques juridiques, économiques et culturelles sur les arts;
- D'analyser avec minutie et rigueur les questions internationales liées aux organismes artistiques et culturels;
- De guider les étudiants au fil de la théorie, de l'étude de cas, de l'apprentissage pratique et de la recherche empirique dans le domaine de la gestion des arts et de la culture;
- De constituer un cadre de discussion et de débat au sujet des théories et des modèles, ainsi que de leur application pratique dans le secteur des arts et de la culture à l'échelle internationale.

Pour de plus amples renseignements au sujet de ce programme international de maîtrise, veuillez visiter le site Internet de la [Maîtrise en gestion internationale des arts](#)

Source :

- [Maîtrise en gestion internationale des arts](#)

Haut de la page 

[Accueil](#) - Bulletin de nouvelles

Accessibilité - Politique de confidentialité - Réalisation du site



© Gouvernement du Québec, 2012